

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D056/2020

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le 24 novembre, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle Capitulaire – Place de la République - 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 17 novembre 2020

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 20

Pouvoirs : 1

Votants : 21

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, M. BOULAYE Guillaume, Mme CANU Françoise, M. COURTOUX Thomas, Mme FERIÈRE Jocelyne, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HALBOUT Nicole, Mme HEURTAUX Jocelyne, M. LAHRECH Ahmed, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, Mme PERRET Florence, M. POUCKET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle, Mme VAGNER Marie-Lyne

Était absente : Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine

Pouvoir : Mme DELACROIX-MALVASIO a donné pouvoir à Mme PANNIER

Secrétaire de séance : Monsieur Roger BONNEVILLE

Objet : Finances - Budget Principal M14 : Décision Modificative n°2

Afin de faire face aux incidences financières liées à la crise sanitaire Covid-19 et notamment l'augmentation du fonds engagé aux budgets annexes M22 « Gestion et administration de résidence pour personnes âgées » et « service d'aide et d'accompagnement à domicile », la baisse des recettes attendues au titre de la participation des usagers du service enfance jeunesse et la prise en charge de dépenses afférentes à la gestion de la crise sanitaire, il est soumis au conseil d'administration la décision modificative suivante :

27051 Code INSEE	CIAS INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE CIAS INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE	DM n°2 2020
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

Décision Modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6156 : Maintenance	0.00 €	1 870.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156-5210 : Maintenance	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156-5223 : Maintenance	0.00 €	3 209.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156-64 : Maintenance	0.00 €	321.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6226-02 : Honoraires	0.00 €	6 050.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6288-COVID-02 : COVID19	0.00 €	15 910.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	27 960.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777-5238 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0.00 €	0.00 €	0.00 €	360.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	360.00 €
D-651-5223 : Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-674-02 : Subventions exceptionnelles	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-706-5223 : Prestations de services	0.00 €	0.00 €	72 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	72 000.00 €	0.00 €
R-7475-02 : Groupements de coll. et coll. à statut particulier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	128 360.00 €	72 000.00 €	200 360.00 €
INVESTISSEMENT				
R-024-5238 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	700.00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	700.00 €
D-13911-5238 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	360.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	360.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-5238 : Autres installations	0.00 €	340.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	340.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	700.00 €	0.00 €	700.00 €
Total Général		129 060.00 €		129 060.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

↳ Adopte la décision modificative n°2 du budget principal M14 du C.I.A.S.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.

